

## Banque de France

## FORUM AUX QUESTIONS RELATIF À L'ENQUETE TRIENNALE 2019

VOLET	N° QUESTION	OBJET DE LA QUESTION	RÉPONSES
VOLET 1 - VOLUME	Q1	En quelle unité doit-on reporter les montants dans le template ?	L'unité des montants est en million de dollars (USD) et les montants doivent comporter 6 décimales (cf. page 7 : <a href="#">guidelines BRI turnover 2019</a> , partie 7. Rounding).
VOLET 1 - VOLUME	Q2	Dans quelles rubriques doit-on déclarer les opérations intra-groupes ?	Sur base sociale, les opérations internes (« intra-groupes ») sont à déclarer dans chacune des rubriques mais également sur la rubrique « Of which related party trades ». La localisation du « sales desk » doit primer sur l'enregistrement comptable des opérations. Par exemple, si les opérations sur dérivés de taux et de change sont centralisées sur un desk de la maison-mère situé hors France et sous réserve que ce desk participe également à l'enquête triennale au titre du pays où se trouve la maison-mère, alors ces opérations doivent être déclarées par la maison-mère et non par l'entité située en France. Si l'entité mère ne participe pas, ces opérations doivent être déclarées par l'entité France.
VOLET 1 - VOLUME	Q3	Doit-on tenir compte du sens du couple des devises?	Dans les TABLE A2 et TABLE A3, il faut déclarer les opérations : - « USD » contre « devises » - « EUR » contre « devises » - « JPY » contre « devises » Dans la TABLE A4, il faut déclarer les opérations en monnaies autres qu'USD, EUR et JPY contre « devises ». Ainsi, un couple de devises ne doit être déclaré qu'une seule fois.
VOLET 1 - VOLUME	Q4	Faut-il prendre dans le périmètre de l'activité les opérations de résiliation de swap ou seuls les engagements sont ils à reporter ?	Les volumes (flux) sont définis comme le montant notionnel brut de tous les nouveaux contrats initiés pendant le mois d'avril 2019 hors opération de résiliation ou de contrat arrivé à échéance.
VOLET 1 - VOLUME	Q5	Pourriez vous nous communiquer plus de précisions sur les notions « cross-border » et « local »?	« Local » correspond aux transactions avec des établissements résidents en France. « Cross-border » correspond aux transactions avec des établissements non résidents en France.  Par exemple, si vous traitez du \$ pour une filiale à Paris, vous déclarez dans « local », par contre pour une filiale à Londres (implantée en GB) il faudra le déclarer en « cross-border ».

## Banque de France

VOLET 1 - VOLUME	Q6	Quelle est la différence entre les opérations « Back-to-Back » et les opérations entre les différentes entités du même groupe (« related party trades ») ?	Les opérations de back-to-back correspondent aux transactions par lesquelles une position est « retournée » de manière symétrique. C'est généralement le cas d'opérations intra-groupe au cours desquelles les risques sont transférés à la maison-mère par exemple, mais cela peut être le cas d'opérations de couverture avec des entités tierce (i.e hors groupe). Les opérations back-to-back entre entités du groupe sont déclarées dans la rubrique « related party trades ». Celles réalisées en dehors du groupe ne sont pas incluses dans la rubrique « related party trades ».
VOLET 1 - VOLUME	Q7	Où trouver les explications pour remplir l'onglet « Info » dans la Guidelines de la BRI ?	Ces explications se situent dans <a href="#">les Guidelines « Turnover »</a> de la page 21 à la 24 dans la rubrique « <b>K. Complementary information</b> ».
VOLET 1 - VOLUME	Q8	Que dois-je remplir dans l'onglet « Info » en tant que déclarant ?	Dans cet onglet, certaines questions doivent être remplies d'une part par les banques centrales et d'autres parts par les déclarants. Nous avons grisés les questions ne concernant pas les déclarants. <b>Ainsi, les questions concernant les déclarants sont les questions 3, 5 et 6</b> , les autres (1, 2 et 4) sont à remplir par la banque centrale.
VOLET 1 - VOLUME	Q9	A quelle date dois-je prendre le taux de conversion Euro-Dollars ?	<i>“Non-US dollar amounts should be converted into US dollars using the exchange rates prevailing on the transaction date. However, if this is impractical or impossible, turnover data may be reported using average or end-of-period exchange rates.”</i> (page 7, partie «6. Currency of reporting and currency conversion », <a href="#">Guidelines BRI Turnover 2019</a> ).